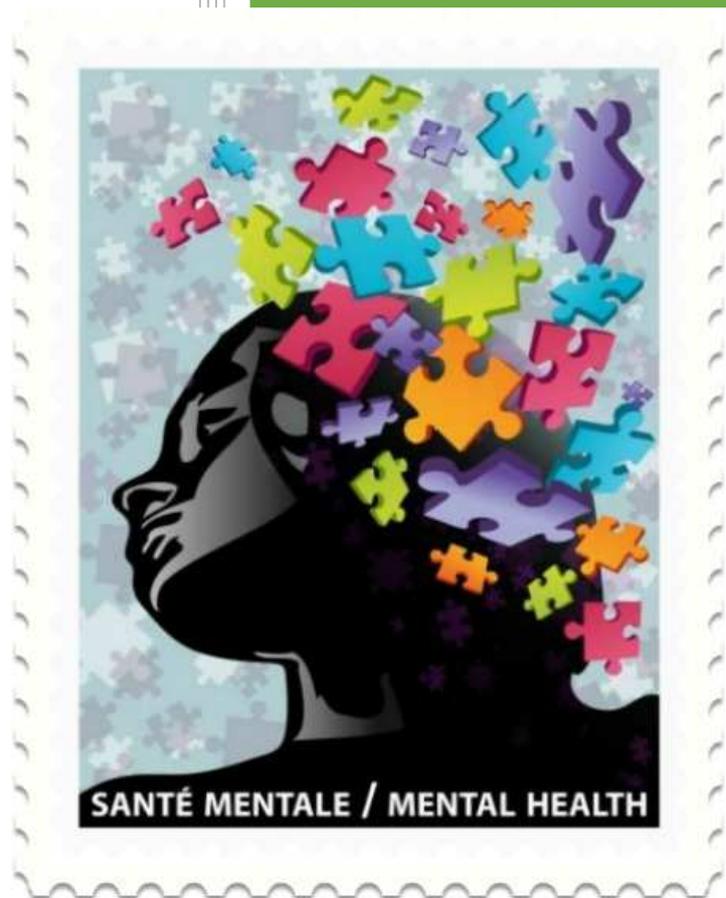


*Centre de
post-cure
Psychiatrique
Association
L'Amitié*

*Avenant n°1
Projet d'établissement*



2024-2027

Sommaire

Préambule.....	3
Partie 1 : Du projet associatif au projet d'établissement sanitaire	5
1.1 L'association L'Amitié	5
1.2 Les structures gérées par L'Amitié : des outils jalonnant le parcours de rétablissement des personnes	6
1.3 Une première étape au parcours de rétablissement : la post-cure psychiatrique.....	8
1.4 Missions et moyens existants	10
Partie 2 : Du projet de soins au projet de vie.....	13
2.1 Accès et continuité des soins	13
Volet médical : une articulation entre soins psychiatriques et soins somatiques	13
Volet soins infirmiers et accompagnement éducatif	14
Volet rééducatif : réhabilitation psychosociale et développement des compétences	14
Volet psychologique : soutien identitaire et continuité thérapeutique.....	15
2.2 Accès aux droits : sécuriser le parcours de vie.....	16
Partie 3 : Gouvernance.....	18
3.1 Management et qualité de vie au travail (QVCT).....	18
3.2 le numérique en santé	19
3.3 La Responsabilité Sociale de l'Organisation : écoresponsabilité et développement durable.....	20
3.4 Démarche qualité et plan d'actions	22
Partie 4 : Plan d'actions avenant n°1.....	29

Préambule

Introduit par la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, l'élaboration d'un projet d'établissement est une obligation qui s'impose aux établissements de santé.

On retrouve cette obligation à l'article L714-11 du code de la Santé Publique : « **Le projet d'établissement définit**, notamment sur la base du projet médical, **les objectifs généraux** de l'établissement dans le domaine médical et des soins infirmiers, de la politique sociale, des plans de formation, de la gestion et du système d'information. Ce projet, qui doit être **compatible avec les objectifs du schéma d'organisation sanitaire**, détermine les moyens d'hospitalisation, de personnel et d'équipement de toute nature dont l'établissement doit disposer pour réaliser ses objectifs. Le projet d'établissement est établi pour une **durée maximale de cinq ans**. Il peut être révisé avant ce terme. »

Modifié par ordonnance n°2021-1470 du 10 novembre 2021, il est précisé à l'article L6143-2 du Code de la Santé Publique : *Le projet d'établissement définit, notamment sur la base du projet médical, la politique générale de l'établissement. Il prend en compte les objectifs de formation et de recherche définis conjointement avec l'université dans la convention prévue à l'article L. 6142-3 du présent code et à l'article L. 713-4 du code de l'éducation. Il comporte un projet de prise en charge des patients en cohérence avec le projet médical et le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi qu'un projet psychologique, un projet social et un projet de gouvernance et de management. Le projet d'établissement, qui doit être compatible avec les objectifs du schéma régional ou interrégional de santé, définit la politique de l'établissement en matière de participation aux dispositifs d'appui à la coordination et aux dispositifs spécifiques régionaux mentionnés aux articles L. 6327-2 et L. 6327-6 et d'actions de coopération mentionnées au titre III du présent livre. Il prévoit les moyens d'hospitalisation, de personnel et d'équipement de toute nature dont l'établissement doit disposer pour réaliser ses objectifs. Dans les établissements désignés pour assurer la mission de psychiatrie de secteur en application de l'article L. 3221-4, il précise les modalités d'organisation de cette mission au sein de la zone d'intervention qui lui a été affectée. Le projet d'établissement comprend un volet éco-responsable qui définit des objectifs et une trajectoire afin de réduire le bilan carbone de l'établissement.*

Outil de pilotage à triple usages : de management (permettant aux équipes de se repérer dans l'organisation, de s'approprier les évolutions pour lesquelles elles seront partie prenante et d'identifier les objectifs et moyens retenus), de communication et de négociation (auprès des partenaires et des autorités de tarification et de contrôle), il se veut porteur de sens pour chacun de ses acteurs, bien que leurs attentes puissent être divergentes.

Plus qu'un simple procédé d'ajustement aux évolutions du secteur ou de planification de l'action, indissociable de la question de la certification, il constitue une interface entre l'établissement et son environnement.



Avenant n 1 Projet d'établissement 2024-2027

Concrètement, cet avenant 2024-2027 au projet d'établissement couvre une période charnière pour la post-cure L'Amitié, de continuité de soins et de structuration de son offre d'aval en vue de son déménagement dans des locaux neufs et adaptés à horizon 2027.

Il s'inscrit dans une dynamique axée sur les parcours de rétablissement, la qualité et la sécurité des soins et l'évolution des pratiques, au carrefour des exigences du Code de la santé publique (art. L6143-2), des standards de qualité HAS 2025, et du Projet Régional de Santé (PRS) Grand Est 2018-2028.

Il s'articule autour de quatre parties et d'un plan d'actions reprenant l'ensemble des objectifs opérationnels visés.

Partie 1 : Du projet associatif au projet d'établissement sanitaire

La gestion associative du Centre de post-cure, son organisation et son emplacement favorisent l'inscription des patients dans un parcours de soins et de rétablissement pour lequel l'approche est globale et ouverte sur l'extérieur. Bien qu'hospitalisés, ils n'ont plus le sentiment d'être à l'hôpital.

1.1 L'association L'Amitié

L'association L'Amitié, a été créée en 1973, sous l'impulsion de parents d'adultes souffrant de maladies psychiques investis au sein l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), à la recherche d'une solution pour leur enfant vivant à domicile et faisant des séjours réguliers en hospitalisation, suite à des périodes de crise au domicile.

Elle a pour objet la gestion d'établissements, de services ou encore de dispositifs de soins et d'accompagnement des personnes malades psychiques et de leur entourage. Ses statuts ont évolué en 2021 afin d'ajouter à son objet l'intermédiation locative.

Aujourd'hui, ce sont dix administrateurs bénévoles qui œuvrent, en conseil d'administration, à faire vivre et progresser le projet associatif de L'Amitié.

L'association L'Amitié inscrit son action dans le cadre des **principes fondamentaux de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées**, adoptée par les Nations Unies. Ce texte constitue une référence universelle pour garantir, promouvoir et protéger la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes handicapées, tout en affirmant leur dignité intrinsèque.

Elle fait sienne les principes et valeurs portées par cette convention :

- Le respect de la **dignité** intrinsèque, de l'**autonomie** individuelle, y compris la **liberté de faire ses propres choix**, et de l'**indépendance** des personnes.
- La **non-discrimination**, pour garantir l'égalité de traitement et lutter contre toutes les formes d'inégalités.
- La **participation** et l'**intégration** pleines et effectives à la société, permettant à chacun de jouer un rôle actif dans la vie sociale, économique et culturelle.
- Le respect de la **différence** et l'**acceptation** des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité.
- L'**égalité des chances**, en offrant à chacun des opportunités justes et équitables pour s'épanouir.
- L'**accessibilité**, en éliminant les barrières physiques, numériques ou culturelles pour garantir une pleine inclusion.

En tant qu'association, L'Amitié porte une attention particulière à la **justice sociale**, à la promotion de la **laïcité**, au **vivre ensemble** et à une démarche de responsabilité sociétale, inscrivant ses actions dans une éthique de respect des personnes, des ressources publiques et de l'environnement.

Objectifs projet associatif 2025-2030 : maturité et robustesse

- Ressources humaines et conditions de travail
 - Attirer de nouveaux professionnels en améliorant notre communication externe, en définissant notre marque employeur,
 - Améliorer les conditions de travail par la construction d'un nouvel espace de travail (projet immobilier),
- Communication et mobilisation
 - Développer la notoriété de l'association en améliorant la communication sur les réseaux professionnels et sur le site internet,
 - Organiser des campagnes de sensibilisation à la santé mentale lors de rencontres pluriannuelles (SISM, forum des aidants, journée de la santé mentale positive...),
- Santé psychique
 - Lutter contre la stigmatisation en s'attaquant à ses déterminants, notamment l'isolement social,
 - Déployer des dispositifs mobiles en zone rurale par réponse à appel à projets,
- Responsabilité sociale des organisations (RSO)
 - Sur le volet environnement en développant les pratiques écoresponsables,
 - Sur le volet social en déployant le CLACT,
 - Sur le volet économique en recherchant des financements innovants et en mutualisant les ressources,

L'offre élargie proposée par l'association L'Amitié permet aux personnes d'être accompagnées et soutenues tout au long de leurs parcours de rétablissement.

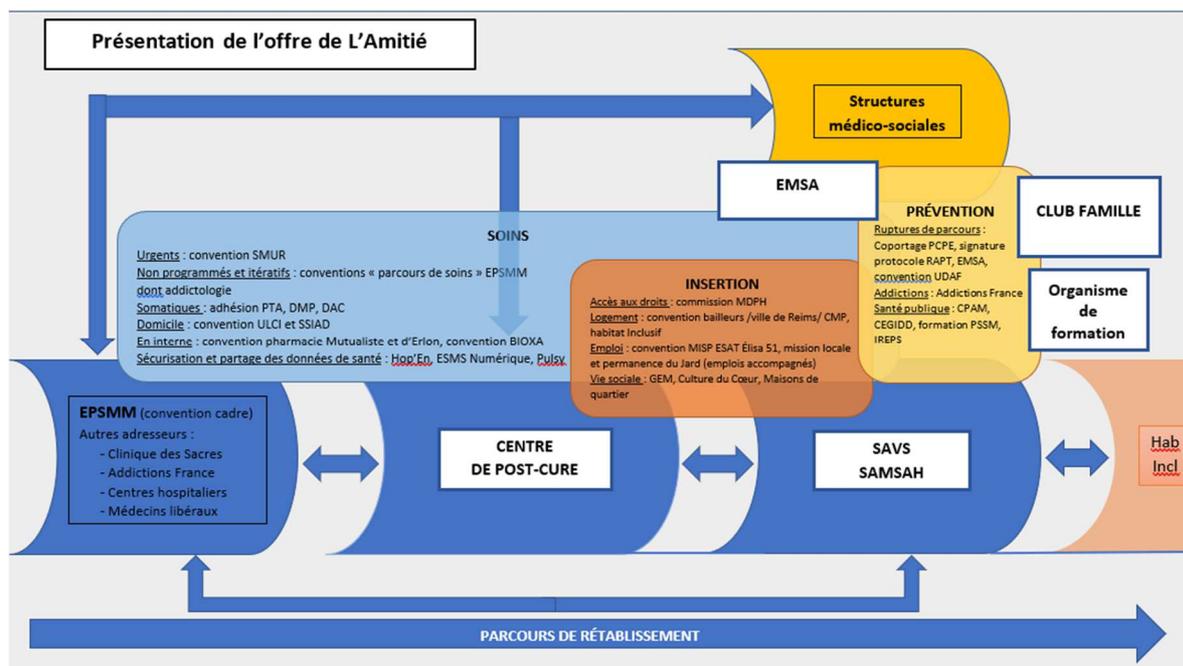
1.2 Les structures gérées par L'Amitié : des outils jalonnant le parcours de rétablissement des personnes

Indépendamment du Centre de post-cure psychiatrique, l'association L'Amitié gère :

- **Un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)** de 50 places. Il relève du champ médico-social et de la compétence, en termes de contrôle et de financement, du Conseil Départemental. Il a pour mission de favoriser l'insertion et le maintien en milieu de vie ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques. Il accompagne la personne dans le développement de compétences, grâce à un soutien socio-éducatif, afin d'acquérir ou de maintenir une autonomie sociale et/ou professionnelle. La finalité de son intervention étant de prévenir les réhospitalisations. Les personnes accompagnées, des hommes et des femmes âgés de 20 à 65 ans, sont suivis dans la majorité des cas pour une durée de 1 à 3 ans.
- **Un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)** de 20 places. Il dispose d'un double financement, ARS et Conseil Départemental. Ses missions principales sont d'accompagner vers les soins et d'apporter une aide, au domicile, dans les actes de la vie

quotidienne afin de maintenir ou de restaurer l'autonomie de la personne. La dimension « soins » sur le SAMSAH est importante. En effet, le service participe au suivi du projet de soins de la personne qui s'intègre au projet personnalisé d'accompagnement. Le public suivi par le SAMSAH, en 2012, est constitué majoritairement d'hommes âgés de 51 à 60 ans.

- **Une équipe mobile sanitaire d'appui (EMSA)** qui intervient dans les établissements médico-sociaux du département afin de soutenir les équipes confrontées à des accompagnements complexes notamment en termes de comportements défis.
- **Le Club Famille**, déployé dans le cadre du Fonds d'innovation Organisationnel en Psychiatrie (FIOP). Ce lieu accueille, accompagne et soutient les parents présentant une maladie psychique et leurs enfants. Parentalité, aide et pair-aide ainsi que compétences psychosociales sont au cœur du projet.
- **L'organisme de formation** aux premiers secours en santé mentale (PSSM), version « standard » et version « jeunes ». Ces formations sont ouvertes au grand public et participent à la déstigmatisation des pathologies mentales.



Objectifs :

- En 2025, Ouverture d'un premier habitat inclusif. Il se composera de douze appartements (du studio au T1bis) réunis au sein d'un même immeuble du centre-ville et d'un espace commun. Deux professionnels interviendront en journée au sein de la résidence.
- Recherche de locaux pour le second habitat inclusif.
- En 2026, ouverture des 3 Maisons adaptées aux familles avec enfants porteurs de TND en situation complexe.
- Recherche de financements pour le déploiement d'une équipe mobile « santé-habitat » de lutte contre l'incurie et pour le déploiement d'une équipe mobile mixte de soins et

d'accompagnement intensifs à domicile pour les familles avec un enfant porteur de TND en situation complexe.

- En 2027, la post-cure et les SAVS et SAMSAH se réuniront au sein d'une même construction neuve, rue Bruyant, à Reims.
- Réécriture du projet d'établissement 2027-2032

1.3 Une première étape au parcours de rétablissement : la post-cure psychiatrique

La circulaire du 15 mars 1960 dont l'objectif est de rapprocher les lieux de soins des lieux de vie du patient entérine la création de foyers de post cure, définis comme des lieux de transition médico-sociaux et de réadaptation.

L'arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et service de lutte contre la maladie mentale précise la place des centres de post-cure : « *ce sont des unités d'hospitalisation destinées à assurer après la phase aiguë de la maladie, le prolongement des soins actifs ainsi que les traitements et accompagnements nécessaires à la réadaptation en vue du retour à une existence autonome.* »

Le Centre de post-cure relève de la réglementation sanitaire, en tant qu'établissement de soins, et des dispositions relatives à la psychiatrie. Les principaux textes législatifs venant borner son champ d'action sont :

- Le décret n°80-284 du 17 avril 1980 relatif au classement des établissements publics et privés assurant le service public hospitalier,
- L'arrêté du 14 mars 1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales comportant ou non des possibilités d'hébergement,
- La circulaire du 14 mars 1990 relative aux orientations de la politique de santé mentale,
- La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
- La loi « Hôpital, patients, santé, territoires » d'organisation sanitaire (loi HPST) du 22 juillet 2009.

Le Centre de post-cure, en tant qu'établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), relève de la politique publique d'organisation en santé, relayée et contrôlée, sur le territoire, par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est.

Le Centre de post-cure L'Amitié, répond à un besoin de territoire bien identifié : offrir un lieu de soin et d'accompagnement structurant en sortie de crise, favorisant le rétablissement et la réinsertion des personnes souffrant de maladies psychiques chroniques, en lien avec les services de psychiatrie de secteur et le réseau de soins de ville.

C'est à partir de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et le responsable du Centre, que les orientations du Projet Régional de Santé (PRS) trouvent leur application au sein de l'établissement. Les orientations stratégiques développées dans le CPOM 2018-2023 ont toutes été tenues. Un avenant signé le 18 décembre 2023 prolonge ce CPOM de deux ans et retient l'actualisation du plan ORSAN.

Dans l'attente d'une nouvelle contractualisation, le Centre de post-cure s'attache à **contribuer aux objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028** qui fixe les priorités suivantes :

- Minimiser l'impact environnemental sur la santé des populations dans un contexte de changement climatique,
- Renforcer la prévention au plus près des jeunes (0-16 ans) et de leurs parents,
- Encourager un système favorable à la préservation de l'autonomie à tous les âges de la vie,
- Optimiser l'accès aux soins non programmés dans chaque territoire.

En termes d'**ancrage territorial**, le Centre de post-cure psychiatrique de L'Amitié est cofondateur avec l'EPSM de la Marne et le CHU de Reims, de la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT). Celle-ci étant à l'initiative de la réalisation du diagnostic territorial partagé à partir duquel s'est construit le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) entériné par la signature du Contrat Territorial en Santé Mentale.

L'Amitié pilote plusieurs actions inscrites au PTSM :

- Le déploiement de la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (mis en œuvre)
- Le déploiement d'une Equipe Mobile Sanitaire d'Appui aux ESMS (mis en œuvre et évalué)
- La création d'un habitat inclusif à Reims (ouverture 2025)
- Le déploiement, via le Club Famille, du projet de prévention « Les mots du dehors » sur deux quartiers prioritaires de la ville de Reims
- Le déploiement du programme « Ambassadeurs en santé mentale » à Reims, Châlons en Champagne et Épernay

Le Centre de post-cure psychiatrique de L'Amitié est également associé à plusieurs actions du PTSM :

- Il est lieu d'accueil dans le cadre des stages en immersion
- Il participe aux travaux des groupes "insertion professionnelle", "pair aideance" et au « Club des formateurs ».

L'Amitié est également associée au projet de structuration de l'animation territoriale de la recherche en psychiatrie et en santé mentale en étant intégrée à la fédération régionale créée en 2024 en réponse à un appel à manifestation d'intérêt.

Dans le cadre du **partenariat ville-hôpital**, L'Amitié est membre :

- Du Conseil Territorial de Coordination du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Marne.
- Du Conseil Territorial de Santé (CTS) de la Marne.
- Du Conseil Local de Santé Mentale de la ville de Reims et du collectif Rémois des SISM.

Dans le cadre des **coopérations avec les ESMS**, L'Amitié est co-porteur du PCPE et de la plateforme 360 avec les Papillons Blancs en Champagne, L'Élan Argonnais, La Fondation Lucy Lebon, l'association Sève-Éveil et le CAPs.

Par ailleurs, de par l'activité de son équipe Mobile d'Appui aux ESMS déployée en prévention des départs en Belgique, L'Amitié travaille avec l'ensemble des structures médico-sociales du secteur adulte du département.

Objectifs :

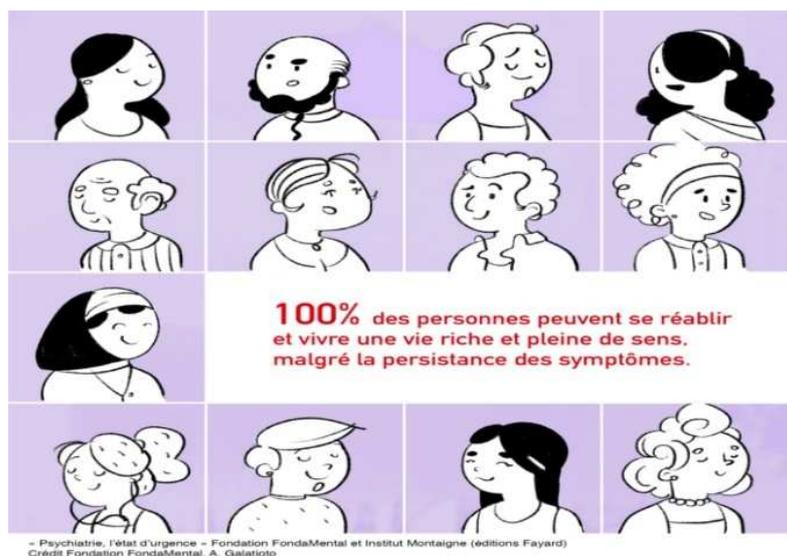
- Renouvellement de l'autorisation en psychiatrie
- Signature de la convention RESCUE
- Négocier les termes du CPOM 2026-2031
- Co-élaborer le PTSM 2.0
- Conventionner avec le Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI)

1.4 Missions et moyens existants

Le Centre de post-cure psychiatrique l'Amitié, d'une capacité de 30 lits dont 6 en appartements est un dispositif « étape », une structure « d'aval » entre l'hospitalisation en service fermé de psychiatrie et le retour à domicile.

➤ Missions croisées

La mission première du Centre de post-cure psychiatrique l'Amitié est d'apporter un appui au parcours de rétablissement des personnes afin qu'elles recouvrent pleinement leur place de citoyen (sortir de la stigmatisation et de l'auto-stigmatisation, l'accès aux soins, au logement, à l'emploi, à la formation, à la culture...) Cela réunit un ensemble d'actions faites de soins et d'accompagnement des personnes visant à leur permettre de recouvrer des compétences et un « pouvoir agir » sur la qualité de leur vie quotidienne et la relation avec leur environnement. Ce processus permet, in fine le « rétablissement », c'est-à-dire la capacité pour la personne à reprendre possession de sa vie et surmonter ses troubles sans être nécessairement « guérie ».



Le Centre assure la mise œuvre et le suivi de projets de soins personnalisés visant la stabilité psychique, auxquels s'adjoignent des objectifs d'autonomisation, de socialisation et d'intégration. De plus, l'établissement remplit une mission d'accompagnement social, au regard de la situation administrative dégradée, dans laquelle se trouvent la plupart des patients à leur arrivée.

Les missions du Centre sont donc élargies et croisent trois axes que sont le soin (psychiatrique et somatique), l'éducation (aux actes de la vie quotidienne) et l'insertion (accès aux droits, lien social et citoyenneté). Ces objectifs sont menés en complémentarité et nécessitent l'adhésion du patient pour ce mode d'accompagnement pour lequel il est auteur de son projet.

Si les troubles résiduels et les incapacités des patients sont pris en compte dans l'adaptation de leur prise en charge, c'est davantage sur leurs ressources et leurs besoins exprimés que se fonde leur projet global de soins.

Par ailleurs, la prise en compte de l'environnement du patient est indispensable pour mener à bien les objectifs de sa prise en charge et son projet de sortie. C'est tout particulièrement la place de la famille et des proches, qui est prise en compte tout au long du parcours de soins du patient au sein du Centre de post-cure L'Amitié.

Le projet de soins individualisé du patient s'appuie sur un travail de collaboration et de coordination avec les autres structures et acteurs de la prise en charge (psychiatrique et somatique), pour favoriser la fluidité du parcours du patient, (Cf. partie « projet médical et de soins »).

Le Centre accueille des hommes et des femmes âgés de 18 à 64 ans maximum. La moyenne d'âge des patients est de 41 ans.

En hospitalisation libre, l'admission des patients peut également se faire dans le cadre d'un programme de soins. Quel que soit le contexte, le patient est volontaire pour intégrer la structure.

Si la vocation de l'établissement est l'accueil de jeunes patients du département souffrant de schizophrénie ou de pathologies psychotiques stabilisées, certains sont plus avancés en âge et/ou présentent des troubles non encore stabilisés, ou encore des troubles graves de la personnalité dits « états limite », et les conduites addictives associées aux pathologies sont fréquentes. Par ailleurs, à ces pathologies et à ces troubles viennent s'ajouter des problématiques sociales parfois complexes.

➤ Une équipe qualifiée

La qualité de la prise en charge des patients au Centre de post-cure L'Amitié se base sur la qualification, le savoir-faire et le savoir-être, l'expérience et la rigueur professionnelle de l'équipe. L'accompagnement dispensé est individualisé à partir de la situation de chaque patient. Ce dernier trouve auprès de l'ensemble des personnels, disponibilité, écoute et absence de jugement.

En 2024, 28 salariés dont 23.80 équivalents temps plein (ETP) composent l'équipe du Centre. Il s'agit :

De personnels soignants qui assurent une continuité des soins et un accompagnement des patients 24h/24, 365 jours par an, sur les prérogatives de 2 médecins, un généraliste et un psychiatre dont l'activité principale à l'EPSM de la marne facilite la coordination des parcours.

Cette équipe, conduite par une cadre de santé, se compose de 14 infirmiers (dont 4 travaillant la nuit), de 2 éducateurs spécialisés, d'une assistante sociale (à temps partiel), d'une secrétaire médicale, et de 3 gardes-malade (intervenant la nuit). Une psychologue intervient en soutien aux professionnels lors : d'entretiens de réflexion ou de groupes de travail sur les pratiques, de réunions cliniques, des synthèses avec les CMP, et durant les rencontres familiales.

De personnels administratifs et techniques à savoir, une directrice, une adjointe de direction responsable « qualité et SSI », une rédactrice, un comptable et un agent de maintenance.

Les personnels fonctionnent en interdisciplinarité ce qui exige dialogue, partage de connaissances, et analyse commune des situations. Différents moyens permettent et valorisent la réflexion sur les pratiques professionnelles : la réunion clinique, les différentes commissions notamment le comité de retour d'expérience (ou CREX) et les groupes de travail thématiques.

Autres leviers de développement des compétences et d'amélioration de la qualité de la prise en charge du patient, les axes annuels de formation sont définis au regard de l'évolution du projet médical et des objectifs fixés.

L'ensemble des personnels s'engage également dans l'accueil et la formation des futurs professionnels du secteur :

- Une collaboration est engagée avec le groupement des IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) par l'intermédiaire de la coordination des stages du territoire : nous accueillons tout au long de l'année des stagiaires infirmiers.
- Le Centre est reconnu « site qualifiant » par l'IRTS (Institut Régional de formation en Travail Social) de Reims, quant à l'accueil et l'accompagnement de futurs travailleurs sociaux et cadres socio-éducatifs.
- Des étudiants en licence de psychologie de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, viennent réaliser leur stage pratique dans nos structures.
- Des agréments portés par la FEHAP et Uni Cités permettent à des jeunes la réalisation, sur le Centre de post-cure et sur les Services, de missions de service civique de dix mois.

Objectifs :

- Définition et déploiement du poste IPA
- Intégration d'un ergothérapeute santé mentale au sein de l'équipe
- Répertoire et partager la littérature « grise » issue des formations qualifiantes des salariés

Partie 2 : Du projet de soins au projet de vie

Le projet personnalisé de soins constitue la pierre angulaire du parcours de rétablissement au sein du Centre de post-cure L'Amitié. Il s'élabore avec la personne accueillie, à partir de son auto-évaluation et de ses priorités, dans une approche qui reconnaît son expertise de vie avec la maladie. Ce projet vise un accompagnement global, associant soins, soutien à l'autonomie et actions de réhabilitation psychosociale. L'objectif n'est pas uniquement la stabilisation des symptômes, mais la restauration d'un pouvoir d'agir et la réappropriation d'un projet de vie. Il mobilise pour cela les ressources internes de la personne, celles de L'Amitié et celles disponibles sur le territoire.

2.1 Accès et continuité des soins

L'accès aux soins et leur continuité constituent les piliers du projet de soins individualisé, dans une approche de santé globale articulant soins psychiatriques et somatiques. La qualité de la prise en charge repose sur une organisation cohérente, une coordination interprofessionnelle et des partenariats consolidés, tant dans l'amont que dans l'aval du séjour.

➤ Volet médical : une articulation entre soins psychiatriques et soins somatiques

Le projet médical du Centre s'inscrit dans une dynamique de rétablissement, où la stabilisation des troubles psychiques n'est pas une fin en soi mais une étape vers une vie autonome et citoyenne. Il mobilise un double dispositif médical, psychiatrique et somatique, conçu pour agir de manière complémentaire.

- Soins psychiatriques : chaque patient dispose d'un médecin psychiatre référent (en CMP ou libéral), garant de la continuité des soins.

Le médecin psychiatre du Centre, chef de pôle à l'EPSM de la marne, supervise les séjours, valide la prise en charge, encadre et nourrit la réflexion clinique. Il intervient au sein de l'ensemble des commissions sanitaires et préside la CME.

Les échanges réguliers entre le Centre, les CMP, les partenaires libéraux et hospitaliers garantissent la cohérence des traitements, la complémentarité des soins et la fluidité du parcours. En cas de crise ou d'urgence, des conventions avec le CHU de Reims, le SAMU ou les services SMUR permettent une réactivité adaptée à la situation clinique.

- Soins somatiques : le médecin généraliste, exerçant ses fonctions à l'EPSM de la marne, intervient hebdomadairement sur site pour assurer le suivi somatique des patients. Un bilan médical complet est réalisé dès l'admission, incluant la prévention, les dépistages et les addictions. Le suivi s'effectue en lien avec les infirmiers, les spécialistes de ville, les laboratoires d'analyses, avec un accès facilité aux examens et consultations.

Le médecin généraliste intervient au sein du COMED, CLIN, CLAN, CLUD et CDU.

Le Centre travaille également à la mise en place ou au maintien d'un médecin traitant pour chaque patient, garantissant ainsi une continuité au-delà du séjour.

L'articulation entre ces deux volets médicaux est constante : tous les professionnels accèdent à un dossier de soins informatisé partagé, permettant une communication fluide, une adaptation des prescriptions, et une meilleure coordination autour du projet de soins du patient.

Volet soins infirmiers et accompagnement éducatif

Les soins infirmiers et l'accompagnement éducatif s'inscrivent dans une démarche d'écoute, de vigilance et d'éthique. Présents 24h/24 et 7j/7, les infirmiers et les éducateurs assurent une continuité de l'accompagnement, tant sur le plan clinique que relationnel. Ils sont les garants du lien quotidien avec la personne accueillie, de la sécurité des soins, et de l'évaluation régulière des besoins.

Le binôme patient-infirmier référent constitue la base de l'élaboration et du suivi du projet personnalisé de soins. Ce travail repose sur une auto-évaluation des capacités et ressources, des difficultés et des priorités de la personne : le projet est régulièrement réévalué avec le patient et en équipe pluridisciplinaire en s'appuyant sur l'évaluation des professionnels lors de soins et accompagnements.

Les soins et accompagnements réalisés par l'équipe pluriprofessionnelle en s'appuyant sur le PPS sont individualisés aux besoins de la personne et se déclinent, entre autres, en accompagnement et soins individuels dans les domaines impactés de la vie quotidienne. La réflexion professionnelle permet de proposer des outils au plus proche des besoins de la personne.

Les soins infirmiers intègrent également les actes liés aux suivis et bilans somatiques, à la gestion des traitements prescrits et plus globalement à celle du circuit du médicament.

Les éducateurs spécialisés interviennent sur l'ensemble du séjour de la personne mais plus spécifiquement sur la période qui prépare à la sortie notamment en appartement individuel, aussi bien dans le soutien et l'éducation à la gestion du quotidien au sein des appartements dits d'autonomisation, que dans l'accompagnement à l'installation du lieu de vie, à la découverte du territoire et à la réassurance de la personne dans cette projection de vie à l'extérieur du centre.

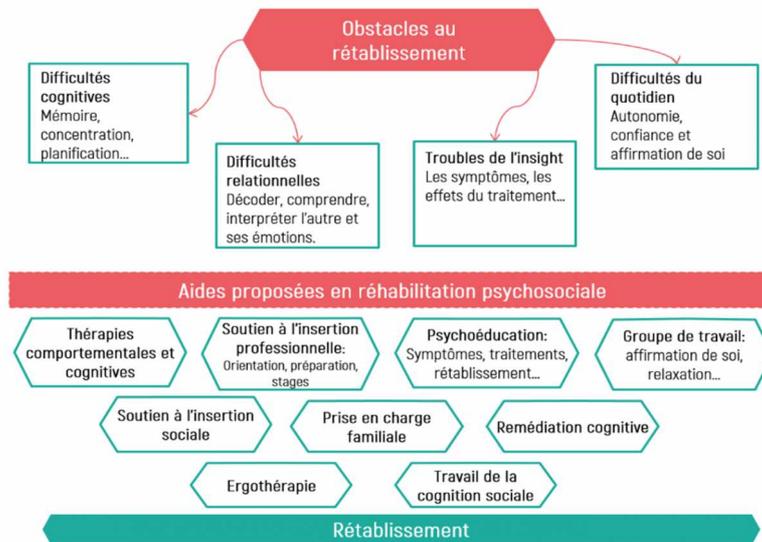
L'équipe infirmière et éducative est également force de proposition pour des ateliers d'éducation à la santé, de prévention des rechutes. La participation aux campagnes nationales telles qu'Octobre Rose, le Mois sans Tabac, la journée de la santé mentale positive... et la réalisation d'ateliers de prévention sont autant d'outils pour amener la personne à prendre soin d'elle et de sa Santé.

Les infirmiers réalisent également les accompagnements aux soins extérieurs lorsque la personne nécessite un soutien dans ces démarches.

Le rôle des professionnels de soins et d'accompagnement est central dans le soutien à l'autonomie, à la mise en place du projet de vie de la personne, dans l'évaluation des situations de mal-être, la régulation des crises et le lien avec les partenaires extérieurs.

Volet rééducatif : réhabilitation psychosociale et développement des compétences

La rééducation s'inscrit dans une logique de réhabilitation psychosociale, au cœur du projet de rétablissement. Elle vise le développement ou la restauration des compétences nécessaires à une vie autonome : compétences cognitives, sociales, émotionnelles, fonctionnelles.



Les actions proposées au Centre de post-cure sont construites autour du projet de la personne et mobilisent différents outils :

- Ateliers de remédiation cognitive (ex : programme NEAR),
- Ateliers de gestion des émotions, de cognition sociale,
- Activités thérapeutiques à médiation (expression, sport, médiation animale...),
- Ateliers collectifs d'éducation pour la santé (psychoéducation, prévention, hygiène...).

Volet psychologique : soutien identitaire et continuité thérapeutique

L'accompagnement psychologique constitue un espace de parole, d'élaboration et de sens, essentiel dans la reconstruction identitaire et émotionnelle. Il repose sur des entretiens individuels, des groupes d'expression, du soutien aux proches, et une participation aux synthèses pluridisciplinaires.

La psychologue institutionnelle, titulaire d'un DU en thérapies cognitivo-comportementales, anime et soutient également les analyses de pratiques professionnelles, renforce les compétences des équipes et propose des outils adaptés aux besoins des patients (TCC, entretiens motivationnels, groupes thématiques).

L'approche thérapeutique valorise la narration de l'expérience vécue, l'expression de la souffrance et des ressources, en lien étroit avec les autres volets du projet de soins. Elle accompagne la personne dans la réappropriation de son histoire, dans une logique de continuité et de non-rupture avec les professionnels de l'extérieur.

Objectifs :

- Développer l'expertise patient
- Proposer un suivi en tabacologie pour toute personne de l'association (patients, personnes accompagnées, professionnels) dans le cadre du déploiement du projet « Lieu de Santé Sans Tabac »
- Création et mise en place d'ateliers de psychoéducation sur les pathologies
- Développer l'auto administration des traitements pour les patients des appartements

2.2 Accès aux droits : sécuriser le parcours de vie

L'accès aux droits constitue une dimension essentielle du processus de rétablissement. Il s'agit de permettre à chaque personne accompagnée de disposer des ressources administratives, juridiques et sociales nécessaires pour exercer pleinement sa citoyenneté et construire son projet de vie.

Dès l'admission, une évaluation de la situation sociale est réalisée par l'assistante de service sociale en lien avec l'équipe et les partenaires du territoire. Les démarches prioritaires concernent souvent : l'accès et/ou la régularisation aux droits à la santé (assurance maladie, complémentaire santé), aux allocations (AAH, APL, RSA), le renouvellement des pièces d'identité, le rétablissement des situations financières ou encore la mise en place de mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle).

Dès la définition du projet de logement ou d'hébergement un accompagnement à sa mise en œuvre est réalisé et ce sur la durée du séjour. Pour les projets d'appartements individuels une convention tripartite ville-bailleurs-psychiatrie est signée afin de faciliter l'accès au logement. Pour les patients ayant besoin et souhaitant un étayage médico-social à domicile, les démarches sont réalisées au Centre de post-cure et l'accompagnement se met en place progressivement et conjointement à la prise en charge afin qu'il n'y ait pas de rupture.

Une attention particulière est portée à la continuité des droits après la sortie : mise à jour des adresses, suivi des dossiers CAF ou CPAM, accompagnement vers les services sociaux de proximité. L'objectif est de prévenir toute rupture administrative pouvant compromettre le maintien dans le logement, l'accès aux soins ou aux ressources.

Le Centre de post-cure veille à lever les freins spécifiques que rencontrent les personnes présentant des troubles psychiques dans l'accès aux droits : freins liés à la complexité administrative, à la fracture numérique, à la méconnaissance des dispositifs ou à des expériences passées de rejet. Des accompagnements physiques aux rendez-vous sont proposés si nécessaire.

Au-delà des aspects strictement administratifs, le volet social vise l'inclusion dans la cité. Des liens sont noués et des conventions sont signées avec les structures d'insertion (Mission locale, ESAT Élisabeth 51, Pôle emploi, Cap emploi), les dispositifs de logement accompagné, les bailleurs, les acteurs de la culture et du sport. L'équipe soutient les démarches de recherche d'emploi, de formation, de loisirs, dans une logique d'empowerment et de lutte contre l'isolement.

Enfin, le Centre participe à des actions collectives de sensibilisation aux droits et à la citoyenneté, via des ateliers, des interventions de partenaires, et des projets favorisant la participation active des personnes accompagnées à la vie sociale et démocratique.

Les droits de la famille et le soutien à la parentalité sont également promus au travers des actions du Club Famille ainsi que la reconnaissance de la place d'aidant familial.

Objectifs :

- Définir, avec et pour chaque patient sortant de manière définitive, un plan de gestion de crise (à partir de Mon GPS)
- Améliorer la fluidité de parcours avec les SAVS-SAMSAH de L'Amitié
- Former les patients aux droits des personnes (projet autodétermination)

Partie 3 : Gouvernance

L'ensemble des axes développés dans ce chapitre prolonge la dynamique centrée sur l'expérience patient développée dans le parcours de rétablissement, en l'inscrivant dans une gouvernance organisationnelle responsable et collaborative. Chaque choix de pilotage, d'organisation et d'investissement vise à soutenir un cadre de soin et de travail propice à la dignité, à l'écoute, à l'efficacité et à la confiance.

Cette gouvernance repose sur un management participatif, une attention forte à la qualité de vie au travail, et une cohérence avec les valeurs de responsabilité sociale, environnementale et numérique de l'association.

3.1 Management et qualité de vie au travail (QVCT)

La politique de management du Centre de post-cure L'Amitié repose sur une conception humaine des ressources humaines. Elle vise à créer un environnement de travail épanouissant, sécurisant et porteur de sens, où chaque professionnel peut développer ses compétences, trouver sa place dans le collectif et contribuer au projet associatif de manière durable.

L'accueil du nouveau salarié fait l'objet d'une attention particulière. Il est préparé en amont de l'arrivée et balisé dans le temps par des rencontres planifiées et un accompagnement individualisé. Chaque salarié reçoit dès son entrée un livret d'accueil, une fiche de poste, l'ensemble des chartes institutionnelles et bénéficie d'un référent dédié à sa prise de poste. Le suivi est renforcé durant la période d'essai par des entretiens réguliers (J+7, M+1, M+2 pour les non-cadres ; J+14, M+2, M+4 pour les cadres).

La qualité de vie au travail est soutenue par une politique de formation structurée. Chaque année, un plan de développement des compétences est élaboré à partir des entretiens professionnels annuels. Ce plan intègre des formations internes, externes, diplômantes ou qualifiantes, et s'adapte aux besoins du terrain. Les formations en lien avec les enjeux de santé mentale et les mutations du secteur sont favorisées. Des actions spécifiques sont également menées autour de la prévention, du tutorat et de la montée en compétences des équipes (premiers secours en santé mentale, addictions, etc.).

L'évaluation annuelle des compétences, construite autour d'une auto-évaluation et d'un dialogue avec le responsable hiérarchique, permet d'identifier les aptitudes, les leviers d'amélioration, et les besoins d'ajustement. Cette démarche garantit une reconnaissance du travail, des perspectives d'évolution et renforce l'esprit d'équipe.

L'association L'Amitié développe également une politique active de prévention des risques psychosociaux et d'adaptation au changement. Le DUERP est mis à jour chaque année. Des campagnes de sensibilisation sont organisées (santé, tabac, sécurité), et les salariés ont accès à la médecine du travail dans le cadre d'un partenariat avec Reims Santé au Travail. L'association adhère, pour ses salariés, à l'association « Soins aux Professionnels de santé » (SPS). Des outils numériques (Ageval, Octime, Zeendoc) facilitent le pilotage, la traçabilité et l'évaluation continue des démarches RH.

Enfin, la politique de QVCT intègre des engagements forts en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et de respect de l'égalité professionnelle. Un référent handicap, un référent

bienveillance et des référents harcèlement sont désignés. Des actions spécifiques sont menées pour garantir un climat de travail inclusif et protecteur, dans le respect des valeurs de l'association.

Objectifs :

- Rédiger et déployer la politique RH
- Redéfinir, avec les salariés, un nouveau programme CLACT
- Rédiger la politique de signalement

3.2 le numérique en santé

Le développement du numérique en santé constitue un levier majeur de transformation pour notre établissement. Il vise à améliorer la qualité, la sécurité et la continuité des soins, tout en renforçant l'efficacité de notre organisation. Ce volet s'inscrit dans une stratégie de transition digitale inclusive, au service des professionnels comme des patients, en tenant compte des enjeux d'accessibilité, de formation et de confidentialité des données, et d'évaluation des risques notamment en termes de cybersécurité.

À travers la généralisation du Dossier Médical Partagé (DMP) et l'usage de la messagerie sécurisée de Santé, le Centre Post-Cure a renforcé son infrastructure SI en renouvelant le parc informatique et en renforçant la sécurité réseau. Acteur engagé dans le déploiement de Mon Espace Santé au bénéfice des personnes les plus éloignées du numérique, le Centre de post-cure est signataire de la charte « structure ambassadrice MES ».

Ce virage numérique s'inscrit dans la dynamique nationale portée par l'ANS en garantissant la sécurité des données et en répondant aux exigences croissantes de cybersécurité.

Dans cette perspective, le Centre post-cure, engagé depuis de nombreuses années dans **Hôpital Numérique**, suit les orientations nationales des programmes **Hop'en 2** et **CaRE**, qui structurent les ambitions du numérique en santé.

Le programme Hop'en 2 nous guide dans le renforcement :

- De l'interopérabilité des systèmes,
- De l'identitovigilance au sein de l'établissement
- Du partage sécurisé des données de santé (DMP, MSSanté, e-prescription).

En parallèle, le programme CaRE (Cybersécurité accélération et Résilience des Etablissements) nous engage dans une démarche proactive de **cybersécurité**, avec la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles et la sensibilisation des professionnels aux risques numériques :

- Plan de continuité d'activité (PCA)
- Plan général de reprise d'activité du SI (PRA)
- Plan opérationnel de reprise d'activité du SI
- Mise en place de MFA pour les accès distants
- Partenariat avec Pulsy pour la sensibilisation des professionnels aux risques numériques (Puls'Escape, Sensiwave, Exercice de crise en cas d'attaque cyber...)

Ce double engagement vise à garantir une **prise en charge fluide, sécurisée et connectée**, en lien étroit avec les partenaires du territoire, au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

Objectifs :

- Accompagner la transformation numérique
 - Consolider les outils et usages numériques par la formation et les retours d'expérience,
 - Renforcer la cybersécurité par la réalisation de tests d'intrusion et de simulation de crise cyber,
- Renforcer le partage sécurisé des données
- Renforcer la sécurité des réseaux

3.3 La Responsabilité Sociale de l'Organisation : écoresponsabilité et développement durable

Inscrire notre action dans une démarche RSO, c'est affirmer notre volonté de cohérence entre nos pratiques internes, notre offre de soins et notre impact sociétal. Ce volet traduit notre engagement à agir comme une organisation citoyenne, attentive à ses parties prenantes et à son rôle dans l'écosystème local.

À l'heure de l'urgence climatique, l'établissement fait le choix de s'engager dans une trajectoire de réduction de son empreinte environnementale.

Le principal levier mobilisé pour allier sobriété, efficacité et exemplarité, tout en intégrant pleinement la transition écologique dans les pratiques quotidiennes est le **projet de construction** des nouveaux locaux de la post-cure.

Ce projet de construction neuve répond aux besoins de ses utilisateurs, de son territoire et également de l'environnement :

- Concernant les patients et les bénéficiaires des services,
 - Un bâtiment respectant les normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur,
 - Une meilleure prise en compte de leurs droits : dignité, intimité, confidentialité... avec salles de bains et toilettes individuels (facilitant également l'accompagnement aux soins d'hygiène), un nouveau confort hôtelier (self, équipement des chambres), une isolation phonique des espaces de confidentialité, un appel malade...
 - De nouvelles activités avec des espaces ouverts facilitant les échanges,
 - Une offre de soins de qualité, accessible à tous (privé non lucratif), complémentaire de l'offre et distincte de l'offre publique,
 - Un lieu de soins et d'accompagnement au plus proche du centre-ville, dans un quartier en développement favorisant son attractivité,
 - Des places supplémentaires en appartement dit d'autonomisation, afin de réaliser des évaluations plus rapidement,
- Concernant les personnels,
 - Un outil de travail adapté basé sur une étude de besoins menée en équipe,
 - Une amélioration de la sécurité et de la gestion des tâches (localisation et agencement des espaces permettant une meilleure surveillance et un gain de temps et d'efficacité),

- Une meilleure communication et un partage d'information du fait de la proximité des équipes et d'outils communs,
 - Une qualité de vie au travail améliorée et une meilleure attractivité pour les futurs salariés grâce à un outil de travail neuf, adapté et agréable,
 - Une mutualisation des ateliers de prévention permettant aux professionnels de croiser leurs compétences et aux patients/bénéficiaires de disposer d'une offre élargie,
 - Une coordination facilitée entre les professionnels du champ sanitaire et du champ médico-social et social de L'Amitié (projet global et outils communs),
- Concernant les partenaires de santé
- Le maintien de lits d'aval, intersectoriels, indispensables à la psychiatrie marnaise, à proximité des CMP,
 - La mise à disposition d'un outil d'évaluation et d'amélioration des aptitudes de vie quotidienne (appartement « d'autonomisation »)
 - La sécurisation des parcours de soins avec une offre sanitaire, médico-sociale et sociale coordonnée (post-cure, SAVS-SAMSAH, habitat inclusif)
 - L'assurance de l'intégration des patients dans la cité,
 - L'amélioration de l'image de la psychiatrie,
- Concernant le territoire,
- Une mise à niveau de la qualité de l'offre de soins en psychiatrie,
 - Un projet répondant aux axes du PRS,
 - Une structure unique offrant un parcours de rétablissement intégrant sanitaire, médico-social et social à des personnes présentant des maladies psychiques graves,
 - Une offre de soins et d'accompagnement intégrée à la filière santé mentale, complémentaire à la psychiatrie publique et privée lucrative,
- Concernant l'environnement,
- Une conception et des modes constructifs à la fois pérennes, énergétiquement sobres et réemployant au maximum les installations existantes pour limiter « l'emprunte carbone » de l'opération avec :
- Réhabilitation lourde du bâtiment de 400m² environ de bureaux existant pour réintégration au nouveau projet et réemploi du mur de clôture en pierre existant au nord (492m² d'ouvrage environ). Les démolitions nécessaires à l'implantation sur un site urbain déjà construit seront donc limitées. Les déchets de démolitions seront valorisés, avec l'objectif de réemploi autant que possible.
 - Diminution des surfaces étanches actuellement 100% de la parcelle) avec création d'espaces verts infiltrants, soit 235m² de parking en pavés gazon et 429m² d'espaces verts en pleine terre, en suppression des surfaces d'enrobé ou béton existantes. Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle.
 - Isolation thermique renforcée : le bâtiment sera isolé par l'extérieur, parfois avec un complément intérieur, de sorte à atteindre l'objectif RT2012 - 40%. Également, les baies vitrées sont positionnées pour limiter la surexposition solaire et les petites baies bénéficient de protection par volets roulants. Autant que possible, les isolants intérieurs employés seront biosourcés (selon exposition des parois des locaux aux risques liés à l'humidité).

- Les systèmes de production de chauffage et de l'eau chaude sanitaire seront très performants :
L'eau chaude sanitaire est réalisée à l'aide d'une pompe à chaleur utilisant le gaz CO2 environnementalement neutre (Atlantic hydragreen ou équivalent).
- Les systèmes de ventilations doubles flux sont à haut rendement et les ventilateurs de VMC sont à faible consommation.
- Un système de gestion centralisé du chauffage permet un contrôle à distance des ambiances et consignes dans les locaux chauffés à l'aide de cassettes gainables. Des contacteurs de fenêtres assureront la coupure du chauffage dans les chambres lors de l'ouverture des fenêtres.

D'une manière générale, les matériaux employés ont été choisis selon des critères de pérennité, de faible impact environnemental ou d'économie des ressources et transports (bois de menuiseries en feuillus européen d'origine écocertifiée, peintures à faible émissivité en COV, recours aux entreprises et savoir-faire locaux, etc.)

Ces choix visent à inscrire durablement notre activité dans une logique de responsabilité environnementale et d'accessibilité.

Dans l'attente, nous travaillons à l'amélioration des pratiques, cela se traduit concrètement par différentes actions telles que le tri des déchets, le compostage des déchets de cuisine, l'utilisation de produits d'entretien écoresponsables, l'utilisation de dispositifs recyclables, le recyclage des traitements médicamenteux non utilisés...

Objectifs :

- Former et ou sensibiliser l'ensemble des professionnels et des patients au développement durable
- Rédiger et déployer une politique « achat et lutte contre le gaspillage »

3.4 Démarche qualité et plan d'actions

Soucieux de la qualité de la prise en charge de ses patients ainsi que de leur satisfaction, et conformément aux exigences de la procédure de certification des établissements de santé définies par la Haute Autorité de Santé (HAS), le Centre de post-cure L'Amitié définit et met en œuvre une politique d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

Intégrée dans les orientations stratégiques et le projet d'établissement, cette politique qualité en constitue un axe important. Définie conjointement par le Président de la Commission Médicale d'Établissement (CME) et par la Direction, la Cellule Qualité et Gestion des Risques (CQGDR) en assurent le suivi et la mise à jour par le biais du programme d'amélioration continue de la qualité.

La CQGDR se réunit mensuellement afin d'assurer ce suivi. L'établissement est certifié selon la procédure de la Haute Autorité de Santé (HAS), dont les résultats sont publics et accessibles sur le site de la HAS : https://www.hassante.fr/portail/jcms/c_260775/fr/foyer-l-amitie-reims

➤ Le circuit du médicament

En l'absence de pharmacie à usage interne (PUI), une convention a été passée entre le Centre et une officine de ville, la Pharmacie mutualiste et est réévaluée régulièrement. Cette convention fixe les règles de délivrance nominative des médicaments dans le respect du décret du 6 avril 2011 ainsi que la présence d'un pharmacien au sein des commissions de l'établissement, dans les groupes de travail en lien avec le circuit du médicament et pour les contrôles mensuels de la pharmacie du Centre.

Les achats de matériels de soins sont réalisés auprès de la pharmacie mutualiste, des centrales d'achat, ou auprès de fournisseurs locaux.

Objectifs :

- Remettre à jour régulièrement la convention au regard de l'évolution des pratiques et des lois
- Réaliser des bilans annuels entre l'équipe de la pharmacie et le Centre avec la mise en place d'un plan annuel d'actions d'amélioration du partenariat

➤ L'analyse des risques

Annuellement, le Centre de postcure met à jour le document unique des risques professionnels en y intégrant depuis 2017 la notion de risques psychosociaux (enquête menée auprès des professionnels tous les 2 ans).

A travers l'ensemble des commissions, par l'analyse des fiches d'évènements indésirables, des plans d'actions d'amélioration de la qualité de la prise en charge sont élaborés, mis en place, évalués et réajustés de manière continue.

Objectifs :

Pour chacune des thématiques obligatoires de la certification HAS, le Centre de post-cure réalise une cartographie des risques qui est actualisée tous les 2 ans

3.5 Les commissions « qualité et sécurité des soins »

De par son statut d'établissement sanitaire, le Centre de post-cure l'Amitié est soumis à l'obligation de mettre en place des commissions et sous-commissions liées à la qualité et à la sécurité des soins. Les commissions et sous-commissions se réunissent le mardi midi, par roulement. Chacune de ces commissions dispose d'un règlement intérieur définissant son mode de fonctionnement et ses missions.

➤ La Commission Médicale d'Établissement (CME)

La Commission médicale d'établissement représente l'ensemble des composantes du corps médical de la structure. Elle donne son avis sur l'ensemble des éléments stratégiques de la structure (projet d'établissement, les différentes politiques ...). Elle est présidée par le médecin psychiatre de l'établissement.

Objectifs :

- Donner un avis sur les orientations stratégiques de l'établissement
- Valider les politiques en lien avec la démarche qualité
- Piloter l'évaluation des pratiques professionnelles
- Donner un avis sur les orientations du plan de formation

➤ La Cellule Qualité et Gestion des Risques (CQGDR)

La cellule qualité est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan pluriannuel qualité/risques dans toutes ses composantes. Elle est l'organe de pilotage qui coordonne la démarche qualité et la sécurité du système d'information.

Objectifs :

- Coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des actions du PAQSS avec les autres commissions
- Définition et traçabilité d'indicateurs qualité
- Définir un temps dédié à l'analyse des pratiques professionnelles
- Suivre la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Soins et son optimisation
- Déployer les programmes numériques

➤ La Commission Des Usagers (CDU)

La CDU a une double mission : veiller au respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches ; et contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil et de la prise en charge des

personnes malades et de leurs proches. La CDU est présidée par le Président de l'association, et réunit des professionnels mais aussi des représentants des usagers, issus d'associations représentatives, dans le cas du Centre de post-cure psychiatrique, il s'agit notamment de l'UNAFAM.

Objectifs :

- Promouvoir la bienveillance
- Recueillir les plaintes et réclamations et y apporter une réponse
- Évaluer la satisfaction des patients et mettre en œuvre les actions adéquates
- Améliorer le taux de participation au questionnaire de satisfaction

➤ Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Le CLIN organise la surveillance et la prévention des infections associées aux soins dans une démarche de veille épidémiologique et de gestion des risques infectieux. Le CLIN travaille en étroite collaboration avec la cellule qualité et gestion des risques.

Objectifs :

- Harmoniser les pratiques professionnelles en lien avec l'hygiène
- Réaliser des audits réguliers
- Répondre aux indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) lorsque l'établissement est concerné
- Évaluer régulièrement la prestation Hygiène des locaux et l'adapter
- Elaborer/ mettre en place des ateliers en lien avec la thématique en fonction des besoins des patients

➤ Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

La mission principale du CLUD est de proposer des axes d'amélioration et de coordonner les actions visant à la prise en charge de la douleur, quelle qu'en soit le type, l'origine et le contexte.

Objectifs :

- Améliorer la prise en charge de la douleur en Psychiatrie
- Valoriser l'utilisation des traitements non médicamenteux
- Informer les patients sur les risques liés à un mésusage des antalgiques (automédication)

➤ Le Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)

Le CLAN permet un dialogue et émet des propositions quant à l'alimentation des patients. Il a une mission générale concernant la qualité des prestations de restauration. Il travaille en relation étroite avec le prestataire de service, la société Vitalrest, tant d'un point de vue nutritionnel que qualitatif. Les référents CLAN travaillent également à l'éducation des patients autour de l'alimentation, notamment par un entretien dans les premiers mois de séjour afin d'évaluer les connaissances et les habitudes alimentaires de la personne.

Objectifs :

- Suivre l'évolution des troubles nutritionnels
- Lutter contre l'apathie et encourager l'activité physique
- Promouvoir les comportements alimentaires sains en prenant en compte les habitudes de vie de chacun
- Harmoniser les pratiques professionnelles en lien avec l'alimentation au sein du Centre
- Mettre en place une commission Restauration avec les référents du CLAN, la responsable Vitalrest, des patients volontaires.

➤ Le Comité de Retour d'Expériences (CREX)

Tout évènement préoccupant fait l'objet d'une déclaration dite « d'évènement indésirable » interne à l'établissement. Une procédure définit leur gestion notamment le traitement des alertes ascendantes (incluant les EIG1). La mission de la CREX est donc l'analyse des événements les plus graves sélectionnés par un collège de professionnels.

Objectifs :

- Réaliser des CREX selon les situations
- Former les professionnels à la méthodologie d'analyse utilisée (Méthode ORION)
- Poursuivre les sensibilisations des professionnels à la déclaration d'évènements indésirables

➤ Le comité du médicament (COMED)

Le COMED participe à la définition de la politique de sécurisation du circuit du médicament à l'intérieur de l'établissement (de la prescription à l'administration).

¹ EIG : Evénements Indésirables Graves

Objectifs :

- Sécuriser le circuit du médicament
- Mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse
- Mettre en place des ateliers de psycho éducation sur les pathologies et les traitements afin de favoriser l'observance des traitements.
- Harmoniser les pratiques professionnelles
- Mettre en place l'autoadministration des traitements dans le cadre du PPS de la personne et selon la procédure qui sera définie

➤ La Cellule d'Identitovigilance (CIV)

La Cellule d'identitovigilance est l'organe en charge de la surveillance et de la prévention des erreurs et des risques liés à l'identification des patients au sein d'un établissement de santé.

Objectifs :

- Mettre en œuvre la politique d'identification définie
- Atteindre les indicateurs d'identitovigilance définis dans les programmes nationaux (qualification INS)
- Poursuivre les échanges sécurisés sur les données de santé (alimentation DMP, usage des messageries sécurisées de santé)

3.6 La politique d'Organisation et d'Évaluation des Pratiques Professionnelles

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) est une démarche d'analyse d'une pratique professionnelle ou d'une activité, en référence à des recommandations professionnelles, selon un protocole explicite comportant la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration.

L'établissement détermine ses démarches EPP en fonction des axes de progrès mis en évidence afin de concourir à une amélioration des pratiques quotidiennes. Ces EPP sont réalisées avec la collaboration des professionnels, la plupart du temps au sein des instances représentatives ou par le biais de groupe de travail spécifique lorsque c'est nécessaire.

L'établissement a mis en œuvre des programmes EPP sur un certain nombre de thématiques :

Nom de la démarche EPP	Objectifs principaux
Utilisation optimale du dossier patient	Harmoniser la tenue du dossier en définissant les modalités en équipe pluridisciplinaire
Pertinence de l'utilisation des moyens médicamenteux dans la prise en charge de la douleur	Valoriser l'utilisation des traitements non médicamenteux, Informer les patients sur les risques liés à l'utilisation des antalgiques (automédication) Traçabilité du suivi douleur dans le PPS
Dépistage des troubles nutritionnels en service psychiatrique	Suivre l'évolution des troubles nutritionnels, Lutter contre l'apathie et encourager l'activité physique, Promouvoir les comportements alimentaires sains
Sécurisation du parcours patient	Analyser les événements indésirables Former les professionnels à la méthode d'analyse des événements indésirables Réaliser des CREX en fonction des situations
Conciliation Médicamenteuse	Mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse selon la méthode de priorisation établie

Le suivi des EPP est tracé dans un tableau de bord mis à jour annuellement.

Le DPC (Développement Professionnel Continu) constitue une évaluation des pratiques professionnelles, entre autres par l'acquisition de « bonnes pratiques », c'est pourquoi le plan de formation est également élaboré en fonction de ces objectifs.

Partie 4 : Plan d'actions avenant n°1

Plan d'actions Centre post-cure l'Amitié		2024	2025	2026	2027
PARTIE 1	Projet associatif				
Ressources humaines et conditions de travail	Attirer de nouveaux professionnels en améliorant la communication externe, en définissant notre marque employeur				
	Améliorer les conditions de travail par la construction d'un nouvel espace de travail				
Communication et mobilisation	Développer la notoriété de l'association en améliorant la communication sur les réseaux professionnels et sur le site internet				
	Organiser des campagnes de sensibilisation à la santé mentale lors de rencontres pluriannuelles (SISM, forum des aidants, journée de la santé mentale positive...)				
Santé psychique	Lutter contre la stigmatisation en s'attaquant à ses déterminants, notamment l'isolement social				
	Déployer des dispositifs mobiles en zone rurale par réponse à appel à projets				
Responsabilité sociale des organisations	Volet environnement : développer des pratiques écoresponsables				
	Volet social : déploiement du CLACT				
	Volet économique : rechercher des financements innovants en mutualisant les ressources				
Inscription dans le territoire	Ouverture d'un premier habitat inclusif				
	Recherche de locaux pour un second habitat inclusif				
	Ouverture des 3 Maisons adaptées aux familles avec enfants porteurs de TND en situation complexe				
	Recherche de financements pour le déploiement d'une équipe mobile « santé-habitat » de lutte contre l'incurie				
	Recherche de financement pour le déploiement d'une équipe mobile mixte de soins et d'accompagnement intensifs à domicile pour les familles avec un enfant porteur de TND en situation complexe				

Plan d'actions Centre post-cure l'Amitié		2024	2025	2026	2027
PARTIE 2	Centre post-cure				
Autorisation en psychiatrie	Renouveler l'autorisation en psychiatrie				
	Signature de la convention RESCUE				
	Négocier les termes du CPOM 2026-2031				
	Co-élaborer le PTSM 2.0				
	Conventionner avec le Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI)				
Ressources humaines	Définition et déploiement du poste IPA				
	Intégration d'un ergothérapeute santé mentale au sein de l'équipe				
	Répertorier et partager la littérature « grise » issue des formations qualifiantes des salariés				
Accompagnement au projet de vie	Développer l'expertise patient				
	Création et mise en place d'ateliers de psychoéducation sur les pathologies				
	Développer l'auto administration des traitements pour les patients des appartements				
	Proposer un suivi en tabacologie pour toute personne de l'association (patients, personnes accompagnées, professionnels)				
	Définir, avec et pour chaque patient sortant de manière définitive, un plan de gestion de crise (Mon GPS)				
	Améliorer la fluidité de parcours avec les SAVS-SAMSAH de L'Amitié				
	Former les patients aux droits des personnes				

Plan d'actions Centre post-cure l'Amitié		2024	2025	2026	2027
PARTIE 3	Gouvernance				
QVCT	Rédiger et déployer la politique RH				
	Redéfinir, avec les salariés, un nouveau programme CLACT				
	Rédiger et déployer la politique de signalement				
Numérique en santé	Accompagner la transformation numérique				
	Renforcer le partage sécurisé des données				
	Renforcer la sécurité des réseaux				
	S'inscrire dans les programmes nationaux				
Transition écologique	Former et ou sensibiliser l'ensemble des professionnels et des patients au développement durable				
	Rédiger et déployer une politique « achat et lutte contre le gaspillage »				

Plan d'actions Centre post-cure l'Amitié		2024	2025	2026	2027
PARTIE 4	Démarche qualité				
La Commission Médicale d'Établissement	Donner un avis sur les orientations stratégiques de l'établissement				
	Valider les politiques en lien avec la démarche qualité				
	Piloter l'évaluation des pratiques professionnelles				
	Donner un avis sur les orientations du plan de formation				
Cellule qualité et gestion des risques	Coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des actions du PAQSS avec les autres commissions				
	Définition et traçabilité d'indicateurs qualité				
	Définir un temps dédié à l'évaluation des pratiques professionnelles				
	Suivre la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Soins et son optimisation				
	Déployer les programmes numériques				
La Commission des Usagers	Promouvoir la bientraitance				
	Recueillir les plaintes et réclamations et y apporter une réponse				
	Évaluer la satisfaction des patients et mettre en œuvre les actions adéquates				
	Améliorer le taux de participation au questionnaire de satisfaction				
Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales	Harmoniser les pratiques professionnelles en lien avec l'hygiène				
	Réaliser des audits réguliers				
	Maintenir un score supérieur à B au Bilanlin				
	Évaluer régulièrement la prestation Hygiène des locaux et l'adapter				
	Faire évoluer les ateliers d'Hygiène en fonction des besoins des patients				

Le Comité de Lutte contre la Douleur	Améliorer la prise en charge de la douleur en Psychiatrie				
	Valoriser l'utilisation des traitements non médicamenteux				
	Informers les patients sur les risques liés à l'utilisation des antalgiques (automédication)				
Le Comité de Liaison Alimentation Nutrition	Suivre l'évolution des troubles nutritionnels				
	Lutter contre l'apathie et encourager l'activité physique				
	Promouvoir les comportements alimentaires sains				
	Harmoniser les pratiques professionnelles en lien avec l'alimentation au sein du Centre				
Le Comité de Retour d'Expériences	Réaliser des CREX selon les situations				
	Former les professionnels à la méthodologie d'analyse utilisée				
	Poursuivre les sensibilisations des professionnels à la déclaration d'évènements indésirables				
Le comité du médicament	Sécuriser le circuit du médicament				
	Mettre en œuvre la conciliation médicamenteuse				
	Favoriser l'observance des traitements				
	Harmoniser les pratiques professionnelles				
Le Comité de Sécurité du SI	Mettre en œuvre la politique de sécurité du SI				
	Réaliser régulièrement les audits de sécurité				
	S'engager dans les différents programmes numériques nationaux				
	Se préparer à la gestion de crise en cas d'attaque cyber en réalisant des exercices				
	Sensibiliser les professionnels aux risques de cyber attaque				

La Cellule d'Identitovigilance	Mettre en œuvre la politique d'identification définie				
	Atteindre les indicateurs d'identitovigilance définis dans les programmes nationaux				
	Poursuivre les échanges sécurisés alimentation DMP, usage des messageries sécurisées de santé				